

Flash infos

Juillet 2017

Conseil Municipal du 19 mai 2017

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu.

Monsieur le Maire félicite les joueurs de la Stella Sports Tennis de Table pour leur titre de champion d'Europe faisant honneur à notre commune.

Une cérémonie pour fêter ce titre a eu lieu le 6 juin, après le match de PRO A contre Istres.

1 – Agglomération du Choletais – Gouvernance d'élaboration du PLUi-H

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence PLU à l'Agglomération du Choletais. Par souci de simplification administrative, et pour traiter simultanément et en synergie les politiques d'aménagement et celles de l'habitat, le PLH (Programme Local de l'Habitat) est intégré au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), formant ainsi un seul et même document de planification, le PLUi-H. Une proposition de gouvernance dont l'objectif est de définir les principes du processus décisionnel et les modalités de concertation avec les communes pour l'élaboration de ce document est faite aux communes qui doivent émettre un avis sur les modalités de gouvernance et le regroupement des communes en groupe de travail.

Les communes de l'Agglomération du Choletais ont été réparties sur 5 secteurs qui formeront chacun, un groupe de travail chargé d'identifier les enjeux issus du diagnostic auquel le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devra répondre.

Dans cette proposition, la Commune de La Romagne se situe dans la seconde couronne du pôle d'Agglomération. Après en avoir débattu, compte-tenu de la situation géographique de la commune et des différents indicateurs (emploi, population, desserte), le Conseil Municipal propose d'intégrer la première couronne du pôle d'Agglomération.

2 – Travaux rue de Bel-Air – Choix de l'entreprise

- a) Monsieur Freddy Brochard, adjoint à l'urbanisme, présente le dernier plan d'aménagement et de sécurisation de la rue de Bel-Air. Ce nouveau plan inclut la création de 1 place de stationnement entre chaque écluse située entre la rue des Sports et la rue Nationale.

Une consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée auprès de 3 entreprises, seules 2 ont répondu dans les temps :

Bouchet Voirie Environnement d'Yzernay	10 411,87 € TTC
Eurovia de Cholet	10 070,04 € TTC

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia de Cholet pour un montant de 10 070,04 € TTC.

- b) Une seconde consultation a été faite pour la réfection partielle avec remise à niveau d'un trottoir rue de Bel-Air. Sur les 3 entreprises consultées, seules 2 ont répondu dans les temps :

Bouchet Voirie Environnement d'Yzernay	1 794,18 € TTC
Eurovia de Cholet	891,60 € TTC

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia de Cholet pour un montant de 891,60 € TTC.

2 bis – Sécurisation de l'Espace Galerne

- a) Monsieur Laurent GAUDRY présente les propositions de 3 entreprises pour la sécurisation de l'Espace Galerne, chaque plan incluant un système de vidéo protection couvrant l'Espace Galerne, le Complexe Sportif et le parking du cimetière :

Leray Sécurité de Chalonnes-sur-Loire	13 355,50 € HT
L'Ordinateur et Vous de La Romagne	14 905,28 € HT
TDO de Dompierre sur Yon	16 948,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Leray Sécurité de Chalonnes-sur-Loire pour un montant de 13 355,50 € HT.

- b) Afin de compléter cette sécurisation, la sous-commission propose l'installation d'une clôture autour du parking du cimetière ainsi que sur le parking de la salle des sports, près de l'entrée du Complexe sportif. 2 entreprises ont été consultées :

David ROUET de La Romagne	7 351,67 € HT
Dirickx de Vallet	8 979,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de M. David ROUET de La Romagne pour un montant de 7 351,67 € HT.

3 – Logiciel gestion des salles

M. Laurent GAUDRY présente le logiciel de la Sté 3D Ouest de Lannion retenu pour la gestion du planning des salles. Ce logiciel permettra de gérer les locations de nos différentes salles ainsi que les demandes de matériel. Le coût d'acquisition est de 1 400,00 € HT et le coût de maintenance annuelle est de 210,00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition du logiciel ainsi que le contrat de maintenance.

4 – Tarifs cantine 2017-2018

Madame Josette GUITTON présente la proposition de tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Prix du repas : 3,60 €
- Forfait mensuel : 2,50 € par enfant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

5 – Modification du taux de taxe foncière sur le non-bâti

La Direction Départementale des Finances Publiques a informé la sous-préfecture de Cholet que le taux voté pour la taxe foncière non-bâti était erroné. En effet, nous avons appliqué un taux de 1% sur le taux de 2016. Or, le calcul se fait suivant un coefficient de variation proportionnelle qui s'élève à 1.009894 obtenu en divisant le Produit attendu (total des 3 taxes) (645.058) par le produit à taux constant (638.738). Le taux voté devrait être de 41,31 % au lieu de 41,32 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le taux de taxe foncière sur le non-bâti à 41,31 %.

6 – Modification de délibération des astreintes

Suite à un contrôle sur la paye, Mme Ollivier, trésorière municipale, nous demande de modifier la délibération du 24 avril 2009 portant mise en place d'un régime d'astreintes afin de préciser les catégories d'agents concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de préciser que l'ensemble des agents de la filière technique est concerné par le régime d'astreintes mis en place par délibération du 24 avril 2009.

7 – SIEML – Modification des statuts / Extension du périmètre d’activité

Le SIEML souhaite développer de nouvelles activités dans le cadre de la stratégie de diversification : établissement et mise à jour du Plan corps de rue simplifié (PCRS), création et exploitation de stations de gaz naturel véhicules (GNV). Ces nouvelles compétences n’étant pas mentionnées dans les statuts du SIEML, il est nécessaire pour chaque commune de délibérer pour légaliser cette extension du périmètre d’activité du SIEML. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la réforme statutaire du SIEML.

8 – Questions et informations diverses

a/ DIA 3 chemin du Bouchot

Il s’agit de la vente d’une maison située 3 chemin du Bouchot, cadastrée AC 107 et 108 d’une superficie totale de 1990 m².

Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 1 rue du Poitou

Il s’agit de la vente d’une maison située 1 rue du Poitou, cadastrée AI 225 d’une superficie de 815 m².

Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Conseil Municipal du 30 juin 2017

Approbation à l’unanimité du dernier compte-rendu.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le Petit Journal de l’école publique qui a été distribué dans les boîtes aux lettres cette semaine. Il trouve scandaleux d’écrire des choses fausses alors que la personne qui a écrit ces propos était présente lorsque cela a été discuté en Conseil Municipal.

Il a notamment été indiqué qu’aucun remboursement n’avait été effectué par les communes de résidence des élèves venant de l’extérieur, ce qui est faux car comme il a été dit lors du vote du budget, les communes se sont acquittées de leur participation. Il est également noté que l’école privée ne verse pas de loyer pour le bâtiment utilisé, c’est aussi faux.

1 – SIEML

a/ Domaine de la Croix des Rouleaux – Convention de maîtrise d’ouvrage temporaire

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l’urbanisme, présente une convention de maîtrise d’ouvrage entre la Commune de La Romagne et le Syndicat Intercommunal d’Energies de Maine-et-Loire pour la réalisation d’un réseau d’éclairage public – câblage et matériels (30 candélabres avec LED) avec contrôle de conformité dans la 1^{ère} tranche du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ». Une convention de maîtrise d’ouvrage avait déjà été validée lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 mais les prix ont été revus à la baisse. Le 1^{er} devis s’élevait à 60 768,87 € TTC et la nouvelle convention s’élève à 52 624,21 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention.

b/ Programme 2017 – Rénovation du Réseau d’Eclairage Public

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l’urbanisme, présente un devis pour la rénovation de l’éclairage public en 2017 et 2018. Les rues concernées sont : rue des Genêts, rue des Frênes, rue de l’Abbaye, allée des Noisetiers, allée des Aubépines, rue du Gai Logis, allée des Peupliers, allée des Tilleuls, allée des Marronniers et allée de Beausoleil soit 44 ballons Fluo remplacés par des éclairages LED. Le coût total des travaux s’élève 47 834,53 € HT dont 50 % pris en charge par le SIEML. Le montant restant à charge de la commune est de 23 917,27 € HT.

2 – Modification de la délibération sur l'IAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 novembre 2013 instituant l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Cette délibération prévoyait le maintien du versement de cette indemnité en cas d'arrêt maladie. Afin d'harmoniser les pratiques pour tous les agents, quel que soit le régime indemnitaire, Monsieur le Maire propose de supprimer le versement de cette indemnité en cas d'arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

3 – Tarifs 2018

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables pour la location des salles et du matériel, au 1^{er} janvier 2018.

4 – Tarifs Espace Galerne 2019

a/ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables pour l'Espace Galerne au 1^{er} janvier 2019.

b/ Location du vidéoprojecteur de l'Espace Galerne :

Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la proposition des commissions finances, vie associative et sports pour la location du vidéoprojecteur installé depuis le mois de juin à l'Espace Galerne. A compter de 2019, cette location sera intégrée au prix de location, les commissions proposent donc un tarif de location de 30 € pour les années 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce tarif.

c/ Règlement de l'Espace Galerne :

Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, propose de modifier le règlement de location de l'Espace Galerne afin de permettre aux locataires de verser plus tôt l'acompte demandé.

- L'article 2-1 serait complété comme suit : « Si le tarif de location n'est pas connu, le montant de l'acompte sera égal à 50 % du dernier tarif voté ».

- L'article 2-2 serait modifié comme suit : « La réservation ne devient définitive que 18 mois, jour pour jour, avant l'utilisation et/ou après paiement de l'acompte (*) ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications

5 – Décision modificative n°01/2017

Lors du vote du budget communal 2017, il n'avait pas été prévu de crédits pour la cession des caveaux du cimetière et la vente à l'Euro symbolique du terrain des « Terrasses du Ruisseau » à Sèvre Loire Habitat. Afin de régulariser ces ventes, Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Compte 024 : Cessions d'immobilisations :+ 10 000,00 €

- Compte 1641 : Emprunts :- 10 000,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative au budget communal.

6 – ZAC de la Maraterie

Depuis sa création en 2004, la ZAC de la Maraterie a offert à la commercialisation 59 terrains (58 maisons individuelles sont réalisées à ce jour) et accueilli 4 locatifs Sèvre Loire Habitat.

Une réserve foncière de 5 lots viabilisés supplémentaires, située à l'arrière d'une exploitation agricole, n'a jamais été mise en vente car soumise à la règle de distance d'éloignement de la ferme et donc non constructible. Cette contrainte de commercialisation, rappelée en annexe de l'arrêté de DUP (D3/2008 n°2016), prend fin à l'arrêt de l'activité agricole voisine.

L'agriculteur a cessé son activité agricole depuis le 1^{er} octobre 2016.

Par courrier du 12 juin 2017, la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire a donné un avis favorable pour une dérogation aux règles réciproques de distance d'éloignement fixées par l'article L111-3 du Code Rural.

En conséquence, le Conseil Municipal de La Romagne décide, à l'unanimité, d'autoriser la construction des 5 derniers lots de la ZAC de la Maraterie. Cette information sera transmise à Sèvre Loire Habitat pour la reprise de la commercialisation de ces derniers lots.

7 – Election des délégués aux élections sénatoriales

Le Conseil Municipal a élu : Mme Josette GUITTON, M. Franck CHARRIER, Mme Marie-Pierre BOURGET, M. Freddy BROCHARD et Mme Sergine BRETEAUDEAU, délégués titulaires et Mme Lydia MENARD, M. Frédéric GROLLEAU, et Mme Karine GRONDIN, délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017.

8 – Agglomération du Choletais – Délégués aux commissions

Suite à une demande de l'Agglomération du Choletais, Monsieur le Maire demande à chaque délégué s'il souhaite être maintenu au sein de la commission dans laquelle il siège. Tous les délégués donnent un avis favorable à leur reconduction au sein des commissions de l'Agglomération du Choletais.

9 – Questions et informations diverses

a/ DIA 61 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 61 rue Nationale, cadastrée AA 274 et 364 d'une superficie totale de 560 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 34 rue de la Mairie

Il s'agit de la vente d'une maison située 34 rue de la Mairie, cadastrée AA 90-92-529 et 530 d'une superficie totale de 1057 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 29 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 29 rue Nationale, cadastrée AA 343P et 402p d'une superficie totale de 700 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA 7 et 9 rue de Beauséjour

Il s'agit de la vente d'une maison et d'un entrepôt situés 7 et 9 rue de Beauséjour, cadastrés AI 45-46-47 d'une superficie totale de 4527 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 9 rue des Eglantiers

Il s'agit de la vente d'une maison située 9 rue des Eglantiers, cadastrée AI 7 d'une superficie de 848 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA rue du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé rue du Bouchot, cadastré AC 110-111-112 et 113 d'une superficie totale de 1360 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

g/ Nouvelle association

Monsieur Dominique BEAUFRETON informe de la création d'une nouvelle association de basket sur la commune.

h/ Vidéosurveillance de l'Espace Galerne

Les travaux d'installation auront lieu le 4 juillet.

i/ Clôture parkings cimetière et complexe sportif

Les travaux auront lieu le 17 juillet.

Offre d'emploi

La commune de La Romagne recherche :

- Un agent à temps partiel pour le restaurant scolaire (homme ou femme).
16 heures par semaine sur les jours d'école.
Poste à pourvoir pour le 4 septembre 2017.
Date limite de candidature : le 21 août 2017

Pour les candidats, envoyer lettre de motivation et C.V. à la Mairie :

✉ 17 rue de la Mairie 49740 La Romagne

Ou par mail : mairie-laromagne49@wanadoo.fr

Club du Temps Libre



Juillet :

- Jeudi 27 : belote et jeux à la résidence Verte Vallée

Août :

- Jeudi 3 : belote et jeux à la résidence Verte Vallée
- Jeudi 10 : belote et jeux à la résidence Verte Vallée
- Jeudi 17 : belote et jeux à la résidence Verte Vallée
- Mercredi 23 : pique-nique avec la résidence Verte Vallée
- Jeudi 24 : Belote et jeux à la résidence Verte Vallée
- Jeudi 31 : Belote et jeux à la résidence Verte Vallée



Septembre :

- Jeudi 7 : belote, marche, travaux manuels, jeux divers
- Jeudi 14 : sortie à Nantes les machines de l'île
- Jeudi 21 : petit concours interne
- Jeudi 28 : Loto à la résidence Verte Vallée

Les Assistantes Maternelles

Bourse aux jouets, livres et matériel de puériculture

Le 7 octobre 2017 - Salle Bel-Air



Le 6 octobre :
de 18 h 30 à 20 h 30 : dépôt des articles

Le 7 octobre :
de 8 h 30 à 9 h 30 : vente réservée aux adhérentes
de 9 h 30 à 12 h 00 : vente pour tout public
de 15 h 00 à 15 h 30 : reprise des invendus

2 € seront demandés pour
10 articles déposés.

3 fiches maximum de 10
articles par personne.

Attention : Chaque déposant devra préparer son dépôt lui-même (listes et étiquettes) à l'aide des documents à télécharger sur le site de La Romagne www.laromagne.fr rubrique Actualités ou mis à disposition dans la salle Bel-Air.



Stella Basket



Une nouvelle association est née !!!

Elle a pour but la pratique du basket-ball adulte loisir mixte dans un esprit de détente et de camaraderie. Les entrainements se dérouleront les mardis soirs de 19h à 22h au complexe sportif. La cotisation annuelle est de 50 €.

Si vous êtes intéressé(e)s pour nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone : 06.64.69.19.23
- Par mail : stellabasket@outlook.fr
- Sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/Stella-basket-la-romagne-688031411397305/>

Multi Act' Enfance



L'association Multi Act' Enfance participe au programme de recyclage des instruments d'écritures (stylos billes, feutres, marqueurs...etc) avec la société Terracycle.



La Boîte de collecte se situe à l'île aux enfants (Accueil Périscolaire de La Romagne)

Maison Familiale Rurale « Le Vallon »

Collecte de papiers à la M.F.R. le Vallon

Dans le cadre de projets sur le recyclage et l'éco responsabilité, la Maison Familiale Rurale Le Vallon organise une collecte de papiers.

Une benne sera mise à disposition à la M.F.R. du lundi 13 novembre au vendredi 24 novembre 2017. En attendant, stockez vos papiers !!!

Attention, les cartons ne sont pas acceptés dans la benne, uniquement du papier.

Papiers concernés : papiers imprimés, journaux, magazines, manuels scolaires, livres, annuaires,...etc

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

la Maison Familiale Rurale, rue des Sports 49740 LA ROMAGNE au 02.41.75.61.33

ou par mail : mfr.la-romagne@mfr.asso.fr

Choletbus

Permanence le jeudi 31 août 2017 de 17h à 19h
salle de la Clairière à La Séguinière (proche du Proxi)
Remise des titres de transport aux abonnés scolaires.



Les abonnés scolaires Choletbus vont recevoir dans les prochains jours par mail ou par courrier un dossier d'abonnement, merci de retourner ce dossier complet le plus tôt possible à Choletbus sans quoi la délivrance de la carte d'abonnement ne sera pas garantie à temps pour la rentrée.

Bibliothèque Point Virgule

Horaires d'été du 9 juillet au 27 août 2017 :

La Bibliothèque sera ouverte uniquement les **mercredis de 17h à 19h**

Reprise des 3 permanences à partir du mardi 29 août.
Mardi et mercredi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h



La Poste



LA POSTE

La Poste de La Romagne sera fermée pour la période du :

24 juillet au 12 août inclus

Par ailleurs le départ du courrier se fera aux heures habituelles, soit 16h du lundi au vendredi, à 11h30 le samedi.

Comité des Fêtes

Samedi 21 octobre 2017

**Soirée déguisée à la salle
Espace Galerne**



Réservez dès à présent, cette date incontournable pour les Romagnons.
Venez nombreux, plus on est de fous et plus on rit !!!
Joyeusement vôtre.
Les membres du Comité des fêtes.

C.S.I. Ocsigène

Recherche de distributeurs à La Romagne



Habitants de La Romagne....

Le C.S.I Ocsigène recherche à compter de septembre prochain, de nouveaux distributeurs bénévoles pour l'inf'Ocsigène, bulletin mensuel du C.S.I, pour les lieux suivants :

La Terrelière, la Durandière, la Renussière, la Georgère, les Noues, la Gallière, la Braudière, le petit Saint-Laurent, Saint Laurent de Bel-Air, Petite et Grande Bonnière, le Retail, la Challouère, le Bois Grolleau, le Bois Durand, la Bouterie, la Doucinière.

Si vous êtes intéressé ou souhaitez des renseignements complémentaires :

Contactez-nous au 02.41.56.26.10 ou par mail à csinter@wanadoo.fr

Centre Social Intercommunal Ocsigène 18 rue d'Anjou 49280 Saint Léger sous Cholet

Site internet : <http://ocsigene.centres-sociaux.fr/>

Page facebook : « Centre Social Intercommunal Ocsigène »

Plan canicule 2017



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à venir vous inscrire sur le registre plan canicule tenu en Mairie ou appeler au 02.41.70.32.50. En cas d'alerte canicule, vous pourrez compter sur un dispositif de veille.

Vous connaissez dans votre entourage des personnes âgées seules isolées, malades ou handicapées, veuillez les signaler en Mairie afin que nous puissions intervenir rapidement si besoin.

Nous sollicitons aussi votre esprit de solidarité.

Merci.



La Préfecture : interdiction de brûlage de déchets



Le brûlage de déchets verts génère des particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux pics de pollution, y compris dans les Pays de la Loire, avec la circulation automobile et l'activité industrielle.

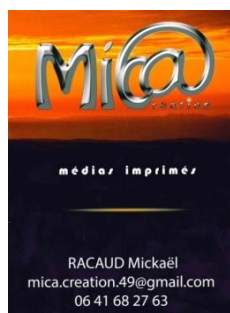
D'un point de vue réglementaire, le Maire a compétence pour intervenir dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient en matière de salubrité publique au titre de l'article L2212-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'arrêté préfectoral 2013-012 du 25 février 2013 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts en Maine-et-Loire.

La préfecture précise les conditions d'application de l'interdiction de brûlage des déchets verts sur la page :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-a2032.html>.

Nouveau service



Artisans – Commerçants : calendriers personnalisés

Tous formats disponibles, muraux, de bureau, de poche, marque page...etc

Devis gratuits (formule Eco ! plusieurs partenaires associés)

Mic@creation c'est aussi des affiches, des flyers, des brochures, tickets détachables...

☎ : 06.41.68.27.63 ou ✉ : mica.creation.49@gmail.com

Baby Sitting – Garde d'enfants à domicile



Un certain nombre de jeunes (16 ans et plus) se propose de garder vos enfants. Vous pouvez vous procurer la liste auprès de la mairie.

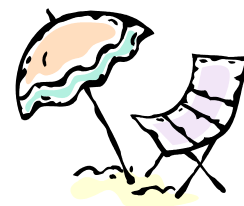
A ajouter : RACAUD Lola : 12 rue des Erables LA ROMAGNE

07.52.04.05.74 ou le 02.41.58.17.14

Fermetures pour congés d'été



- La Mairie : le lundi 24 juillet après-midi,
le vendredi 28 juillet après-midi,
tous les samedis du 29 juillet au 19 août inclus
- Matinées Récréatives : du 24 juillet au 16 août
- La Halte Garderie : du 24 juillet au 16 août
- Dépan'mômes : tout juillet et août



La Mairie informe

○ Passeports Biométriques :

Pour toute demande de passeport, il faut s'adresser soit :
à la Mairie de Cholet (☎ 02.72.77.24.25) ou la Mairie de Beaupréau (☎ 02.41.71.76.60)

○ Demandes de Carte Nationale d'Identité :

A compter du 1^{er} mars 2017, les demandes de délivrance de cartes nationales d'identité se feront selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits.

Les usagers pourront donc effectuer leur demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (ex : Cholet, Beaupréau ou Mortagne sur Sèvre).



4 étapes pour effectuer une demande :

- je fais une pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
- je m'adresse à l'une des Mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes
- je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la même Mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande

Renseignements pratiques

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



Ramassage du Tri sélectif bac ou sac jaune	
Bourg	les vendredis semaines impaires : 04/08, samedi 19/08, 1 ^{er} /09, 15/09 et 29/09
Ecarts	les vendredis semaines paires : 28/07, 11/08, 25/08, 08/09 et 21/09

■ Balayage des rues

Mardi 29 août
Mardi 19 septembre



■ Permanences :

⇒ **Relais Assistantes Maternelles :**

Une animatrice du RAM accueille les parents pour les aider dans leurs démarches de recherche d'une assistante maternelle.

Permanences téléphoniques le lundi et le jeudi de 14h à 16h au 02.41.56.46.94

Permanence 1 mardi par mois (sur rendez-vous) de 11h15 à 12h15 à la mairie.

Mail : csinter.ram@wanadoo.fr Site internet : <http://ocsigene.centres-sociaux.fr>

⇒ **Assistante Sociale :**

Prendre R.D.V. à la circonscription d'action sociale de Cholet au 02.41.46.20.00 (laisser un message)

⇒ **Maison Départementale des Solidarités de Cholet :**

26 avenue Maudet (en face les Halles) 2^{ème} étage

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Du lundi au vendredi, fermeture le jeudi matin

☎ 02.41.46.20.00

⇒ **CARSAT (Caisse Assurance Retraite de la Santé au Travail) :**

- Accueil sur R.D.V. du lundi au vendredi au : 3960 prix d'un appel local depuis un fixe ou au 09.71.10.39.60 depuis une box ou un mobile	26 ter rue du Puits Gourdon – Cholet www.carsat-pl.fr
---	---

⇒ **M.S.A. :**

- à Beaupréau . sur R.D.V. uniquement	67bis rue de la Lime 02.41.31.75.75
--	--

⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences sans rendez-vous à la Résidence Verte Vallée du lundi au samedi de 8h30 à 9h00.
(Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).



⇒ **Médecins de garde :**

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas d'**urgences vitales**.

⇒ **Pharmacies de garde :**

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**



PLANNING DES MANIFESTATIONS

JUILLET 2017 :

Jeudi 20	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale
----------	--	------------------

AOUT 2017 :

Jeudi 3	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 10	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 17	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche, jeux divers	Salle Municipale

